



Le Trait d'union

Bulletin d'information de la Municipalité d'Eastman www.muneastman.ca
Avril 2014, volume 14, numéro 2

SOMMAIRE

- Mot du maire2
- Assemblée du 3 février.....3
- Club de l'Âge d'or4
- ARPELA4
- Chroniques vertes.....5
- Assemblée du 3 mars7
- Activités culturelles.....8
- Mieux lire8
- La SEVE8
- SPA Estrie.....9
- Loisirs10
- Sécurité publique.....11
- Mot de l'inspecteur.....11
- Coop Santé.....12

UN LIVRE - UN VILLAGE : QUATRIÈME ÉDITION

Le comité Arts et Culture d'Eastman présente la quatrième édition de l'activité « Un livre – Un village ». En 2013, l'activité a permis à la communauté eastmanoise de découvrir l'auteur Grégoire Delacourt dont le roman, *La liste de mes envies*, a été diffusé dans plus de 25 pays.



Cette année, ce sont 50 copies du livre *L'orangerie*, cinquième roman de l'auteur québécois Larry Tremblay, qui circuleront au hasard des rencontres et des échanges entre lecteurs et lectrices.

« *L'orangerie* pourrait être un roman sur la guerre parmi d'autres. Mais ses qualités littéraires, sa fluidité en même temps que sa poésie, sa concision en même temps que sa densité en font un livre exceptionnel. Tout en nuances, en contrastes, rude mais aussi sensuelle, parsemée de dialogues puissants mais jamais bavards, l'écriture prend aux tripes. » Danielle Laurin, *Le Devoir*, 26 octobre 2013

Il sera possible de se procurer le livre dès le 30 avril à la bibliothèque d'Eastman.

Après l'avoir lu, vous êtes invités à venir inscrire vos commentaires dans le livre prévu à cet effet, puis à le faire circuler dans votre entourage. Bonne lecture!

MOT DU MAIRE



Chers citoyens et citoyennes,
Quel hiver avons-nous eu! Avec la grande quantité de journées froides que nous avons endurées, vous êtes en mesure de constater l'état de nos rues et chemins municipaux. La période de dégel devrait nous causer encore quelques problèmes. Nous comptons sur votre compréhension face à la situation.

Comme plusieurs d'entre vous, j'ai remarqué la grande quantité de neige que nous avons reçue cet hiver. Je tiens à rappeler aux riverains des lacs Parker et d'Argent d'être alertes face à la montée des eaux advenant de grandes journées de pluie. Il n'y a rien de mieux que d'être prêt lorsque survient une inondation. Quelques mesures de prévention pourraient vous sauver beaucoup de désagréments. Vous pourrez lire à ce sujet le mot de notre directeur du service de sécurité.

Dernièrement, la municipalité a rencontré les représentants du ministère des Transports du Québec pour leur faire part de notre extrême mécontentement à la suite des coupes d'arbres abusives en bordure de l'autoroute des Cantons de l'Est, à la hauteur du chemin Bellevue et de la sortie 106. Bien que réceptifs face à nos revendications, les représentants du MTQ se sont seulement engagés à limiter la coupe à certaines espèces et grosseurs d'arbres dans le futur. Soyez assurés que nous continuerons à surveiller la situation.

Encore cet hiver les citoyens d'Eastman ont eu la chance d'aller skier au Mont Orford et cela gratuitement grâce à l'entente que la municipalité a signée avec la Corporation Ski & Golf Mont-Orford. En effet, un taux d'utilisation au delà de 90% a été enregistré selon un premier rapport verbal de la personne responsable de la distribution des laissez-passer. N'oubliez pas que l'été s'en vient et, pour les amateurs de golf, je rappelle que la municipalité détient deux laissez-passer journaliers pour aller jouer

soit au Mont Orford, soit au Manoir des Sables. Vous devez réserver vos départs de golf auprès de la responsable des loisirs qui fera les réservations avec les terrains concernés.

C'est avec regret que nous avons appris le décès, à l'âge de 95 ans, de M^{me} Suzanne Beaulieu (Richard), la mère de notre conseiller M. Philippe-Denis Richard. De plus, au moment d'écrire ces lignes, nous apprenons également le décès de M. Louis-Paul Fortin, frère de notre conseiller M. Jean-Maurice Fortin, et père de M. Yves Fortin de la boucherie JL Fortin, située sur la rue Principale.

Au nom des membres du conseil et des employés municipaux, nous offrons toutes nos sincères condoléances aux familles concernées.

En terminant, en mon nom personnel et celui de tous les membres du conseil, je vous souhaite de très joyeuses Pâques.

Yvon Laramée, maire



NOUVELLE PERSONNE-RESSOURCE EN ENVIRONNEMENT

Le 25 février dernier, M^{me} Isabelle Perreault a été nommée au poste d'inspectrice en environnement, à la suite du départ de M^{me} Joanie Brière. Elle travaillera donc à raison de 4 jours par semaine au service de la municipalité. Dotée d'une solide formation en environnement et comptant une expérience diversifiée dans le milieu municipal, M^{me} Perreault veillera au respect de la réglementation municipale et provinciale concernant la conformité des installations sanitaires, le contrôle de l'érosion et la protection des cours d'eau; elle fera aussi le suivi nécessaire à la réglementation sur la gestion des matières résiduelles.



Nous lui souhaitons la plus cordiale bienvenue!



MC MONTY COULOMBE
S.E.N.C.
Avocates & avocats
234, rue Dufferin, bur. 200, Sherbrooke QC J1H 4M2
Tél. : 819 566-4466 - Téléc. : 819 565-2891 - montycoulombe.com

PME INTER
NOTAIRES
MAGOG GÉRIN POMERLEAU
NOTAIRES, S.E.N.C.R.L.
324, rue Principale Ouest
Magog (Québec) J1X 2A9
www.pmeinter.com/magog
T 819-843-3793

BRISSON RICHARD
LE GROUPE EXPERT DRAINS
530 Ch. George-Bonallie | Eastman | Québec J0E 1P0 | 450-297-0297
1-866-479-6441 | www.expertdrains.com | Estrie

FAITS SAILLANTS DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DU 3 FÉVRIER 2014

par Michel Fréchette

Correspondances

- Plusieurs règlements étaient en attente d'approbation parce qu'ils étaient assujettis à l'accord de la MRC, ce qui a été confirmé. Il s'agit notamment du règlement agrandissant légèrement le périmètre d'urbanisation et de la conformité au schéma d'aménagement.
- Le nouveau tronçon de rue au bout de la rue des Cascades portera le nom « rue de la Pessière », l'odonyme ayant été approuvé par la Commission de la toponymie. Pour qui s'y intéresse, une pessière est une plantation ou une forêt naturelle peuplée d'épicéas.
- L'association Conservation Yamaska a fait une demande d'aide financière; le Conseil municipal a accordé un montant de 50 \$ pour soutenir cet organisme.

Administration

- Le Conseil a reconduit l'adhésion de la directrice générale (M^{me} Caroline Rioux) à l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec, pour un montant de 926 \$. Par la même occasion, le Conseil a approuvé l'adhésion de la directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe (M^{me} Ginette Bergeron) à l'association des directeurs municipaux au coût de 407 \$.
- Le Conseil a créé un Comité administratif dont les préoccupations porteront essentiellement sur les finances, les ressources humaines et les assurances. MM Philippe-Denis Richard et Michel Fréchette ont été nommés à ce nouveau comité.
- La municipalité d'Eastman gère maintenant les activités du Comité intermunicipal des loisirs. Comme ces activités ont généré au fil des ans un surplus de quelque 17 000 \$, le Conseil a décidé de créer un fonds spécifique pour y gérer de façon distincte les activités de ce comité.
- Le conseil municipal compte deux nouveaux élus, MM Philippe-Denis Richard et Maurice Séguin. Ces derniers sont autorisés à suivre les deux formations obligatoires, soit *Rôles et responsabilités des élus*, et *Le comportement éthique*.

- Le Conseil a autorisé le paiement de comptes pour un montant de 368 955 \$, les principales dépenses concernant l'usine d'eau potable (173 000 \$), le déneigement (63 000 \$) et la quote-part à la MRC (92 000 \$). Il a également ratifié des comptes déjà payés au montant de 69 633 \$ et des salaires versés de 59 677 \$.

Loisirs, Parcs, terrains de jeux et Tourisme

- Un cours de Tai Chi a été ajouté aux activités de loisirs amenant une dépense de 375 \$, ce montant étant couvert par les inscriptions des participants.
- Le concert de Noël avait été annulé à cause de la mauvaise température (verglas). Le Conseil a autorisé son remplacement par un concert offert lors de la Saint-Valentin.

Sécurité publique

- Le Conseil a autorisé le directeur Daniel Lefebvre à adhérer à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec, au coût de 230 \$.
- Le directeur du service de sécurité incendie a été désigné à titre d'agent de planification des mesures d'urgence dans le cadre d'une réglementation liée aux marchandises dangereuses transportées par les entreprises ferroviaires canadiennes.
- Enfin, il a été convenu que le salaire du directeur du service de sécurité incendie soit le même pour tous les types de travail qu'il effectue, ce qui n'était pas le cas jusqu'à maintenant.

Travaux publics

- La directrice générale a été autorisée à procéder à un appel d'offre pour deux activités prévues : fourniture et épandage d'abat-poussière et travaux de pavage prévus pour 2014 au plan triennal d'immobilisation.
- La municipalité procédera à un appel de candidatures pour le poste au service des travaux publics. Par la même occasion, le Conseil a autorisé l'octroi d'une prime de disponibilité à Alexis L'Heureux-Riel (36,97 \$ par semaine).

ASSEMBLÉE DU 3 FÉVRIER – SUITE

Environnement

- Le Comité d'environnement dispose d'un budget de 20 000 \$ pour ses activités en 2014. Il a proposé une répartition de ce budget en fonction des priorités d'action, qui a été approuvé par le conseil municipal.
- 6 900 \$ Plans et devis relatifs aux travaux de l'étude du ruisseau de la Feuillade, conditionnel à la résolution 2013-10-285;
- 8 000 \$ Application du scénario 1 de l'étude du ruisseau Bonnallie;
- 1 870 \$ Vidange du bassin du ruisseau de la Montagnarde (montant maximum);
- 2 870 \$ Caractérisation des fossés, secteur du delta du chemin du Hibou (montant maximum).

Règlements

- Le Conseil a adopté un nouveau Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux. Celui-ci rend plus explicites et plus contraignantes certaines règles visant les valeurs suivantes : intégrité, prudence, respect, loyauté, équité et honneur.
- Un autre règlement a été adopté en vue de modifier légèrement la composition du Comité consultatif en urbanisme (CCU). Dorénavant, le président de ce comité sera un membre du conseil.

LE 7 JUIN, C'EST LA FÊTE DES VOISINS !

La Fête des voisins vise à rapprocher les gens habitant un même voisinage, les voisins immédiats. Originale, car organisée par les citoyens eux-mêmes, la fête permet de développer la cordialité et la solidarité dans son milieu de vie.

Vous aimeriez obtenir plus d'information sur l'événement ou des idées pour créer votre fête ? Consultez le lien suivant: www.fetedesvoisins.qc.ca/citoyens

Quelques affiches et cartons d'invitation sont disponibles à l'Hôtel de ville.

CLUB DE L'ÂGE D'OR

Il y aura du bingo les 26 avril, 10 et 24 mai, ainsi que les 7 et 21 juin 2014. Les brunchs auront lieu le 18 mai et le 15 juin.

Au cours des derniers mois, le club a dû faire face à des dépenses exceptionnelles; c'est pourquoi deux activités de financement, qui auront lieu à la salle « La Missisquoi », sont mises sur pied :

- La première activité est une soirée de danse samedi le 3 mai : Il y aura des cours de danse en ligne avec un professeur de 19 h à 19 h 45, puis de la danse en ligne et de la danse sociale de 20 h à 23 h. Le coût du billet d'entrée est de 5 \$ par personne.
- Quant à la deuxième activité, il s'agit d'un marché aux puces à la salle « La Missisquoi » les 31 mai et 1^{er} juin. Pour réserver votre table, contacter Yvette au 450 297-4541.

...

PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



Veillez prendre note que la prochaine assemblée générale de l'ARPELA aura lieu à la salle du Conseil le samedi, 26 avril à 9 h 30. Ce sera l'occa-

sion de discuter de nos dossiers importants et des moyens pour en favoriser l'avancement. Inscrivez la date à l'agenda et nous espérons vous y rencontrer en grand nombre.

Votre appui par la participation à cette assemblée et par le renouvellement de votre abonnement est très important pour nous aider à poursuivre notre mission et à faire avancer nos dossiers dont le plus important est actuellement le projet de mise en œuvre de mesures de mitigation autour du ruisseau Bonnallie.

...

CHRONIQUES VERTES D'EASTMAN

par Isabelle Perreault et Nathalie Lemaire

Journée Grand ménage : le 3 mai 2014

Joignez-vous à nous pour le grand nettoyage du territoire eastmanoïse alors que les déchets seront ramassés en équipes de bénévoles ! Tous et toutes êtes les bienvenus, enfants et plus grands, en famille ou entre amis, venez contribuer à l'environnement !

3 mai : présentez-vous à l'hôtel de ville suivant cet horaire :

- 8 h : Petit déjeuner (croissants, muffins, fruits, thé/ café, etc.)
- 8 h 30 : Inscription et distribution des sacs
- 11 h : Tirage des prix de présence

Important : Prévoyez des gants, des bottes, un imperméable en cas de pluie et un râteau !

Le **ramassage des branches** tombées dans les fossés lors du verglas de décembre dernier aura lieu par la même occasion. Le bois sera déchiqueté sur place. Si vous désirez que les branches de votre terrain soit recueillies, faites un amoncellement bien organisé et visible de la rue. Le ramassage et le déchiquetage des branches se continuera les jours suivants au besoin. Ceux qui désirent recevoir un sac de paillis doivent laisser leur nom au service de l'environnement : 450 297-3440, poste 26.

Écocentre mobile 2014

La 4^e édition de l'écocentre mobile arrive à grands pas, nous vous invitons dès maintenant à faire votre grand ménage printanier et trier les objets désuets ou inutiles ! Le 24 mai prochain, nous recevons certains déchets qui ne font pas partie de la collecte sélective régulière :

- Matériaux de construction sauf les recouvrements de maison en vinyle et la laine isolante;
- Résidus domestiques dangereux comportant les logos suivants :



- Déchets informatiques et électroniques ;
- Textiles ;
- Les pneus **sans jantes** ;
- Les batteries d'automobiles doivent être déposées au Garage Lambert (577, rue Principale).

Date : Samedi le **24 mai** de 8 h à 16 h au Club de l'Âge d'Or

Coûts :

- Quantité transportable à la main : gratuit
- Plein coffre d'auto : 5 \$
- Pleine remorque ou boîte de camion : 10 \$ à 15 \$

Le bac brun

Nous sommes à la première année de collecte de compost et de nouvelles habitudes sont à intégrer dans notre quotidien. Nous vous invitons à consulter votre *Guide de gestion des matières résiduelles* dans lequel apparaît une liste exhaustive des produits compostables et quelques astuces faciles à adopter pour réduire les odeurs et éloigner les animaux. Des exemplaires du guide sont disponibles à l'hôtel de ville et à la bibliothèque municipale, ainsi que sur notre site web.

Vous avez utilisé tous vos sacs compostables dans vos petits bacs de comptoir? Vous pouvez vous en procurer d'autres à l'épicerie du village, le Marché Fontaine!

En janvier et février 2014, nous avons récolté 16,4 tonnes métriques de matières compostables. Cela représente le quart de la quantité de déchets amassés à pareille date en 2013.

Ramassage des feuilles mortes = sac en papier

Tel qu'indiqué dans le *Guide de gestion des matières résiduelles*, une collecte de feuilles mortes se tiendra le **27 mai** prochain par le service municipal des éboueurs, toutefois, **seuls les sacs en papier sont acceptés** et non tous types de sacs.

Vidange des fosses septiques

Le service de l'environnement vous rappelle que la vidange obligatoire des fosses septiques aura lieu à compter de la fin mai. Seules les propriétés qui ont reçu le service en 2012 sont concernées et recevront l'horaire par courrier. Nous vous rappelons les consignes suivantes pour favoriser le bon fonctionnement des vidanges :

- Dégager **les deux couvercles** des fosses septiques au moins 48 h avant le début de la semaine prévue;
- Dégager le pourtour des deux couvercles d'environ 8 pouces et ce, jusqu'au niveau de la fosse pour permettre de basculer les couvercles sans difficulté;
- Dégager le chemin donnant accès à votre installation septique de 10 pieds de largeur et de 13 pieds de hauteur (arbres, branches d'arbres, corde à linge etc.).

Commandes d'arbustes riverains 2014

La municipalité poursuit la traditionnelle commande d'arbustes qui aura lieu **une seule fois cette année**, soit en mai. Vous pouvez déjà planifier vos plantations et commander le nombre d'arbustes désirés en profitant de faibles coûts. Cette année, le choix des végétaux disponibles est le suivant : myrique baumier, ronce odorante, sureau du Canada, bleuets à feuilles étroites et saule arbustif. Une description plus précise de chaque espèce est également disponible en ligne, sur le site de la municipalité et celui de la MRC.

Complétez le *Formulaire de commande d'arbustes 2014* disponible sur notre site internet et aux bureaux de la Municipalité puis remettez-le à la réception de l'hôtel de ville accompagné d'un chèque, d'argent liquide ou carte de débit, **avant le 2 mai** prochain.

Cette année, la distribution d'arbustes aura lieu au club de l'âge d'or au lieu des bureaux municipaux puisqu'elle a lieu le même jour que l'écocentre.

Mention « Je suis écoresponsable »

Félicitations à Excavation Denis Mongeau, Remorquage Eastman, Transport Math, le Club de l'Âge d'Or et la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog, qui se sont ajoutés à la liste des ICI (institutions, commerces et industries) écoresponsables. La liste complète des participants à ce programme est affichée sur le site web de la municipalité. Ces participants ont décidé de participer à la collecte des matières recyclables et compostables, afin de faire leur part pour réduire le volume des déchets destinés aux sites d'enfouissement.

Vous êtes un commerce, une institution ou une industrie et vous souhaitez adhérer au programme? Remplissez le formulaire d'inscription disponible en ligne et retournez-le à l'adresse courriel suivante: environnement@muneastman.ca ou directement au comptoir de l'Hôtel de ville. Pour plus d'informations, contactez-nous.

Petit rappel : attention à l'agrile du frêne!

Les MRC voisines de la Haute-Yamaska et Brôme-Missisquoi sont maintenant touchées par l'infestation de l'agrile du frêne, cet insecte ravageur originaire d'Asie. L'agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) interdit le transport de tous les produits du frêne, notamment le bois de chauffage, afin de freiner sa propagation.

Il est également recommandé d'être très vigilant si vous avez cette essence d'arbre sur votre propriété. Dès l'apparition des symptômes, un traitement peut être

appliqué, mais il faut agir rapidement, car dès que 30% ou plus de la ramure de l'arbre est touchée, la seule solution reste l'abattage. « *Quand les frênes seront tous dépérissants, la facture associée à l'abattage d'urgence sera salée! Quand les frênes seront tous morts, faute de moyens, il sera très long de rebâtir un nouveau patrimoine forestier mature. Il en va de l'intégrité de notre milieu de vie et des bienfaits qui y sont associés.* » précise Kim Marineau, de l'association des biologistes du Québec.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site web de l'ACIA.

Prochaines conférences gratuites pour tous les citoyens d'Eastman

Mercredi 23 avril à 19 h, hôtel de ville d'Eastman

Les oiseaux du printemps

Conférencier : André Cyr, ornithologue

Samedi 3 mai à 10 h, hôtel de ville de Bolton Est

Le renaturation des bandes riveraines

Conférencier : Bernard Mercier du RAPPEL

Samedi 24 mai à 13 h 30, salle communautaire d'Austin

Banque de terres agricoles

Conférencier : Leslie Carbonneau, GRAAP- Chargée de projet

Banque de terres de Brome-Missisquoi

Samedi 31 mai à 10 h, sentiers Missisquoi Nord, à Eastman

Marche d'interprétation dans les sentiers : démystifier les corridors naturels

Une activité familiale organisée par la municipalité d'Eastman, en collaboration avec Corridor Appalachien. Rendez-vous à l'entrée des sentiers Missisquoi Nord à Eastman.

RSVP Mélissa Lavoie au 450 297-3440 ou à info@muneastman.ca.

Samedi 7 juin à 13 h 30, salle communautaire d'Austin

Le compostage domestique, simple et efficace

Conférencière : Monique Clément, Recycologue

...

FAITS SAILLANTS DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DU 3 MARS 2014

par Michel Fréchette

Correspondances

- Le comité de l'album des finissants de l'école La Ruche a sollicité une commandite de la part de la municipalité; les membres du conseil ont accordé un montant de 50 \$.
- Dans un contexte similaire, le Conseil a accordé une aide financière de 200 \$ à l'école du Val-de-Grâce pour soutenir la réalisation d'une comédie musicale intitulée « Le destin d'Amina » mise en œuvre par les élèves de 3^e cycle inscrits en art dramatique.

Administration

- Les propriétés pour lesquelles les taxes n'ont pas été payées au cours des trois dernières années peuvent faire l'objet d'une vente pour taxes. Le Conseil a mandaté la MRC pour procéder à la vente des immeubles concernés en tenant compte des taxes impayées et des intérêts applicables.
- La municipalité a renouvelé l'entente avec la firme Promotek pour une durée de 24 mois. Cette firme est mandatée pour la production de rapports sur l'exploitation des carrières du chemin Khartoum, chaque rapport étant facturé à 225 \$.
- La municipalité a décidé d'acquérir un ensemble de 12 drapeaux pour remplacer ceux qui sont trop détériorés devant les édifices municipaux; une somme de 611 \$ a été autorisée à cette fin.
- Dans certains cas, la municipalité est amenée à gérer des budgets d'activités, par exemple pour le Comité intermunicipal des loisirs. Le Conseil a fixé à 15% le montant qu'elle facturera pour cette gestion.
- Le Conseil a autorisé des comptes à payer pour un montant de 938 236 \$, les principales dépenses concernant l'usine d'eau potable (790 000 \$) et le déneigement (65 000 \$). Le conseil a également ratifié des comptes déjà payés au montant de 35 461 \$ et des salaires versés de 45 155 \$.

Loisirs, Parcs, terrains de jeux et Tourisme

- La municipalité a renouvelé son adhésion au Réseau québécois de Villes et Villages en santé, au montant de 50 \$.

- Les membres du conseil ont adopté une nouvelle politique permettant aux résidents d'Eastman d'obtenir le remboursement d'une partie des frais supplémentaires que la municipalité de Magog exige des non-résidents pour des activités qu'elle organise (voir le texte plus explicite dans la Capsule Loisirs).
- La bibliothèque d'Eastman dessert la population de St-Étienne-de-Bolton. Le conseil a fixé à 1 200 \$ la cotisation de cette municipalité.
- Le conseil a accepté, pour la saison 2014, la proposition du Club de soccer de Magog pour la coordination des activités et la formation des parents-animateurs. Un montant de 3 885 \$ a été autorisé à cette fin.
- Le conseil a autorisé une aide à l'organisation du Concert Orford sur la Route.
- Les membres du conseil municipal ont adopté une résolution enjoignant les responsables de la piste cyclable La Montagnarde de corriger la section la plus difficile du sentier entre la Grande Halte du Mont Orford et le point de jonction actuel avec la municipalité.

Sécurité publique et Travaux publics

- À la suite des démissions de deux membres du service de sécurité incendie et sur recommandation du directeur Daniel Lefebvre, le Conseil a nommé M. James Bouthillier au poste de capitaine du service, ainsi que M. Réjean Bouthillier au poste de lieutenant.
- Le conseil a aussi approuvé l'embauche de M. Sébastien Drouin à titre de pompier à temps partiel.
- Les membres du conseil ont demandé au ministère des Transports de cesser la coupe d'arbres le long de l'autoroute 10 afin de préserver l'environnement visuel.

Environnement

Le Conseil a accordé à l'Association pour la protection du lac Parker (APLP) la somme de 6 900 \$ nécessaire à la confection des plans et devis pour les travaux correctifs au bassin versant du ruisseau de la Feuillade. Cette résolution abroge par le fait même une résolution précédemment adoptée qui comportait des conditions qui ne s'appliquent plus.

ACTIVITÉS CULTURELLES

Nouveau !

L'onglet « Activités culturelles » est maintenant disponible sur le site web municipal dans la section Vivre à Eastman.

Ce nouvel onglet comprend la liste des activités offertes par le comité culturel de la municipalité : concerts, conférences, journées de la culture, etc.

Exposition « Des œuvres et des ailes »

Galerie d'Art
Place du Village



En exclusivité pour la population d'Eastman, la galerie d'art « La Place du Village » vous invite cordialement à une journée Porte ouverte le 9 mai prochain de 10 h à 20 h. Venez en profiter pour admirer les nombreuses œuvres de la prochaine exposition « Des œuvres et des ailes » inspirées de l'univers envoutant des oiseaux. Vous y serez accueillis chaleureusement dans un cadre enchanteur et pittoresque.

C'est à ne pas manquer, c'est juste pour nous!

Bibliothèque municipale

Plusieurs nouveautés ont été achetées récemment, grâce à la subvention de 1500 \$ accordée par la municipalité. Venez les découvrir les mercredis de 13 h à 17 h et de 19 h à 20 h, ou les samedis de 10 h à 14 h.

Les soirées de scrabble ont toujours lieu le premier mercredi de chaque mois à 19h (sauf en juillet et août). Alors si vous aimez jouer et rencontrer des amateurs de tous les niveaux, n'hésitez pas à vous joindre aux mordus de ce jeu! L'ambiance est très amicale et décontractée. Pour plus d'information, vous pouvez contacter la bibliothèque au 450 297-2120.

Le 18 juin prochain, à 19 h, M. André Champagne, chroniqueur historique à ICI Radio-Canada, nous présentera une **conférence intitulée « le Québec, le Canada et la Grande Guerre »** soulignant le centenaire du déclenchement de la Première Guerre Mondiale.



Les Correspondances d'Eastman

La 12^e édition du seul festival littéraire d'été en Amérique du nord se tiendra du 7 au 10 août prochain. **Programmation complète dès le 10 juin, 13 h !** Suivez-nous sur Facebook ou sur notre site web! www.lescorrespondances.ca

Plusieurs nouveautés à venir dont un nouveau volet jeunesse gratuit et ouvert à tous ! Venez assister à des ateliers de bandes-dessinées, à des animations ou à l'heure du conte avec les tout-petits !

...

MIEUX LIRE POUR AVANCER DANS LA VIE



Assemblée générale annuelle et TROISIÈME ANNIVERSAIRE !

Date : **samedi 26 avril 2014** à 10 h

Lieu : la mairie d'Austin, 21 chemin Millington (au centre du village, non loin de la petite église blanche)

Avec café et prix de présence

Venez voir ce que les guides bénévoles du Train des mots ont accompli en 3 ans auprès des personnes qui ont du mal à lire, à écrire ou à compter. Venez ren-contraer les guides, les féliciter, et voir ce qui est possible quand on s'y met TOUS ENSEMBLE.

...

LA SEVE

La vente de vivaces de la SEVE se tiendra le samedi 17 mai, à partir de 8h30, en avant-midi. La SEVE vous offre une belle variété de vivaces, pour démarrer une nouvelle plate-bande ou pour en compléter une. Cette activité nous aide à fleurir Eastman. Venez nombreux!

N'oubliez pas de tailler le plus rapidement possible les branches cassées lors du verglas hivernal.

Le mois de mai est le mois de l'arbre; pensez à en planter un! Le lilas japonais est l'arbre emblème d'Eastman.

...

MESSAGE DE LA SPA ESTRIE



Pour une cohabitation harmonieuse dans les espaces publics

Quoi de plus agréable qu'une balade avec votre chien dans l'un des multiples espaces verts que nous offre l'Estrie! Or, afin d'assurer une cohabitation harmonieuse entre les différents usagers de ces parcs et de ces boisés, quelques règles de civisme s'imposent. En respectant ces règles, lesquelles figurent à la plupart des réglementations municipales de la région, vous vous assurez ainsi de conserver le privilège de fréquenter ces espaces publics avec votre chien.



Tenir votre chien en laisse : votre chien ne peut se promener en liberté dans un espace public. Hors des limites de votre résidence ou de votre terrain, votre animal doit en effet être tenu en laisse et être accompagné d'une personne qui en a le contrôle.



Ramasser les matières fécales de votre chien

Pour des raisons notamment de santé publique et afin d'éviter d'ennuyeux désagréments aux autres promeneurs, vous devez retirer les matières fécales de votre chien et en disposer d'une manière hygiénique.

Identifier votre chien

Saviez-vous que vous devez enregistrer votre animal de compagnie auprès de la SPA de l'Estrie? Il s'agit en effet d'un règlement municipal visant à assurer sa sécurité.

En cas de fugue, d'égaré ou d'accident, votre animal sera beaucoup plus facile à repérer et à identifier grâce à son médaillon; grâce au numéro inscrit sur celui-ci, notre personnel peut retracer instantanément vos coordonnées et rapidement communiquer avec vous.

En respectant ces trois règlements municipaux, vous faites preuve de civisme et agissez à titre de citoyen responsable et respectueux. Bonne promenade!



...

CAPSULE LOISIRS

Camp de jour

L'équipe du camp de jour est de retour et prête à faire vivre un été mémorable à vos enfants! D'une durée de 8 semaines, ce dernier se déroulera du 25 juin au 15 août prochains. Pour plus d'information, consultez la section loisirs du site web municipal.

Politique de remboursement de la surtaxe pour les activités sportives offertes à Magog

La municipalité d'Eastman désire favoriser la pratique d'activités de loisirs chez les jeunes en facilitant financièrement pour ses résidents l'accès aux activités sportives non-offertes sur son territoire.

Le remboursement des frais de surtaxe est effectué uniquement pour les activités suivantes offertes par la ville de Magog :

- Baseball
- Crosse
- Hockey
- Patinage artistique
- Nage synchronisée
- Soccer (seulement les catégories, U10 et U12 régional, ainsi que les catégories U13 à U16)

Pour plus d'information sur la politique et les modalités de remboursements, consultez la section loisirs du site web municipal.

Soccer

La saison de soccer pour l'année 2014 se déroulera du 3 juin au 13 août. La période d'inscription est présentement en cours et se terminera le vendredi 2 mai. Si vous n'avez pas reçu le formulaire d'inscription via le sac-à-dos de votre enfant, vous pouvez télécharger ce dernier sur notre site web municipal dans la section loisirs. (Attention, il s'agit d'un format 8 ½" X 14").

Évènements à venir

Samedi 7 juin : Fête de la pêche

Lundi 23 juin : Fête Nationale du Québec à Eastman

Le service des loisirs est à la recherche de bénévoles âgés de 16 ans et plus afin d'effectuer la surveillance des structures gonflables et aider au montage et démontage de ces dernières. Les personnes intéressées sont invitées à transmettre leurs noms et coordonnées à la coordonnatrice des loisirs.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

par Daniel Lefebvre, directeur Service de sécurité incendie

Fonte des neiges: gare aux inondations

Si la température douce du printemps vous enchante, sachez que la fonte des neiges et la pluie peuvent aussi provoquer de bien mauvaises surprises...

Que faire pendant l'inondation?

Quittez votre domicile si le niveau d'eau vous y oblige ou si les autorités vous le demandent.

Emportez certains articles essentiels comme des vêtements chauds et, s'il pleut, des imperméables.

Si vous utilisez un véhicule, conduisez prudemment et n'hésitez pas à l'abandonner si le moteur cale.

Prévenez les autorités municipales du lieu où vous joindre si vous n'allez pas dans un centre d'hébergement de la municipalité.

Que faire après que l'eau s'est retirée?

Consultez un électricien avant de rebrancher le courant.

Consultez un spécialiste avant de remettre en marche les appareils de chauffage.

Communiquez avec la municipalité pour vous assurer que l'eau de l'aqueduc est potable. En cas de doute, faites-la bouillir cinq minutes. Si votre eau potable provient d'un puits, faites-la analyser avant de la consommer.

Nettoyez les pièces contaminées par l'inondation : retirez l'eau et jetez tous les matériaux absorbants, comme le placoplâtre, la laine minérale, les tapis, le bois pressé, etc.

Jetez tous les aliments, périssables ou non, et les médicaments qui ont été en contact avec l'eau.

Stérilisez à l'eau bouillante les articles de cuisine contaminés.

Portez attention à la présence de moisissures (odeurs de moisi, de terre ou d'alcool, taches vertes ou noires sur le sol ou les murs) qui peuvent entraîner des problèmes de santé. Si vous éprouvez des problèmes de santé, consultez sans tarder un médecin ou demandez de l'aide psychosociale, notamment auprès de votre CLSC.

Dressez un inventaire des dommages causés par l'eau à votre propriété, avec photos ou bandes vidéo à l'appui. Informez-en votre municipalité et votre assureur. Conservez tous les reçus et les preuves d'achat des biens endommagés pour vos réclamations.

...

MOT DE L'INSPECTEUR

par Simon Provençal, inspecteur en urbanisme

Abri temporaire : art. 7.2.11

Maintenant que l'hiver semble vouloir partir, l'abri temporaire (la toile et la structure) pour votre véhicule devra être enlevé pour le 15 avril.

Entre le 15 octobre d'une année et le 15 avril de l'année suivante, il est permis d'installer dans la voie d'accès au stationnement un maximum de deux abris temporaires conduisant ou servant au remisage d'automobile. Hors de cette période, l'abri temporaire doit être enlevé.

Triangle de visibilité : art. 6.4

Sur tout terrain situé à une intersection de rues, il doit être conservé un triangle de visibilité libre de tout arbuste, arbre, clôture, mur de soutènement ou autre ouvrage dont la hauteur excède 75 cm (2,5 pi).

Deux des côtés du triangle de visibilité sont formés par les lignes d'emprise des rues. Chacun de ces côtés doit avoir une longueur minimale de 8 m (26 pi) mesurée à partir du point de rencontre des lignes d'emprise. Si l'intersection est de forme arrondie, la distance se mesure depuis le point de rencontre des prolongements linéaires des lignes d'emprise. Le troisième côté est formé par la droite joignant les extrémités de ces deux côtés.

Obligation de certificat d'autorisation

Beaucoup de travaux ou d'ajouts de bâtiments demandent un certificat ou un permis de construction. Par exemple : pour l'installation d'un spa ou une piscine, un quai ou un gazebo. Contactez-moi par courriel pour plus d'information.

MOT DE L'INSPECTEUR - SUITE

Période de dégel

La période de dégel est fixée, cette année, du 3 mars au 31 mai 2014. Cette période peut être modifiée par le MTQ, sans préavis. Pendant cette période, il est interdit de circuler avec des camions lourds sur les routes de la municipalité afin de réduire les bris sur les routes en dégel. La collaboration de tous est nécessaire.

COOP SANTÉ EASTMAN ET LES ENVIRONS



Un deuxième médecin se joint à l'équipe !

L'année 2014 a débuté très positivement pour la Coop Santé Eastman. En effet, depuis le 27 février dernier, le docteur **Normand Dussault**, médecin généraliste, s'est joint à l'équipe en place. Une journée d'ouverture, le jeudi, s'ajoute à la journée du mardi qui, elle, est sous la responsabilité du docteur **Mario Wilhelmy** et son équipe.

En novembre dernier, le conseil d'administration a fait le choix d'ouvrir les portes de la Coop parce qu'il était confiant d'obtenir le soutien de ses membres. Et il a eu raison! Non seulement la Coop accueille aujourd'hui un deuxième médecin, mais elle continue à augmenter constamment son nombre de membres, qui atteint aujourd'hui plus de 600 personnes et démontre que la coopérative de santé a sa place dans la région d'Eastman.

Pour la prochaine année, les objectifs sont de deux ordres. D'abord, une augmentation du nombre de membres, clé de voute du projet, puisque sans une augmentation d'un minimum de 200 membres additionnels, la viabilité de la Coop sera compromise. Ensuite, une augmentation graduelle des services offerts tels que la présence d'une infirmière pour des services de prélèvement offerts gratuitement aux membres. Soulignons que ces services sont en lien direct avec le nombre de membres, car la capacité financière de la Coop y est directement reliée. À cet égard, le CA de la Coop croit que l'arrivée du docteur Dussault vient confirmer sa volonté de stabiliser l'offre de services en santé à Eastman et dans les environs.

Rappelons que le Coop Santé Eastman bénéficie de l'appui de la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog, du CLD de la MRC de Memphrémagog, des municipalités d'Austin, d'Eastman, de St-Étienne-de-Bolton et de Stukely-Sud.

Soutenez le Conseil d'administration dans ses efforts de promotion

Vous êtes membre de la Coop Santé Eastman ? Vous croyez que ce service contribuera au développement de notre région ? Vous souhaitez et vous croyez à sa réussite ? Alors, n'hésitez pas à inviter vos parents et amis à devenir membres de la Coop, notamment en réacheminant les bulletins d'information de la Coop publiés régulièrement.

La Coop Santé Eastman est accessible via le web au www.coopsanteeastman.com

Ses locaux sont situés au 15, rue Lapointe, Eastman.

...

TÉLÉPHONES D'URGENCE FEU - AMBULANCE : 911 SERVICE DE POLICE : Sûreté du Québec 819 564-1212 ou 1 800 461-2131

Info-Crime : 1 800 711-1800 SIGNALER UN OISEAU MORT : 1-877-644-4545 (virus du Nil)

SIGNALER UN ANIMAL MORT : route 112 ou G.-Bonnallie 819 562-2693, ailleurs sur les routes 450 297-3440

Municipalité d'Eastman, 160, chemin George-Bonnallie, Eastman (Québec) JOE 1P0

Téléphone : 450 297-3440

Télécopieur : 450 297-3448

Courriel : info@muneastman.ca

Heures d'ouverture : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h, du lundi au vendredi

www.muneastman.ca

J.P. Cadrin & Ass. Inc.
évaluateur agréé

cadrin@jpcadrin.ca

455 MacDonald, bureau 300, Magog (Québec), J1X 1M2
tél.: 819-843-3635 téléc.: 819-843-0448

exp. Donald Bonsant, urbaniste
Directeur principal, aménagement,
urbanisme et développement durable

150, rue de Vimy, Sherbrooke QC J1J 3M7
Tél.: 819 562-3871, poste 2315
M.: 819 571-8035

EXCAVATION N. JEANSON
TRANSPORT en VRAC
PAYSAGEMENT
NOUVEAUX PROJETS
Mobilier urbain
CONCASSEUR MOBILE - DEMOLITION
SAC-ARTIFICIEL
AMÉNAGEMENT PAYSAGE
DRAINAGE - NIVELAGE

2083 route 112, Stukely sud
Burr: 450.297.4535
Cell: 819.574.5093